



CAHIER DES CHARGES DE
FORMATION ERJ
(Projet)



L'objet du Cahier des Charge

Le présent document a pour objet de définir et préciser, dans l'ensemble de ses aspects (pédagogiques, matériels, organisationnels et financiers), les conditions de l'intervention négociées entre le prestataire de formation à savoir la Fédération Française des Motards des Deux-Sèvres et le demandeur d'intervention.

Avant accord définitif, il constitue une proposition et après accord définitif des deux parties son contenu définit les obligations contractuelles réciproques.

Le prestataire de la Formation ERI

Le prestataire de la formation est

la Fédération des Motards en Colère des Deux-Sèvres (FFMC 79)

association à but non lucratif régie par la Loi de 1901
dont le siège Social est sis

34 rue de la Gavacherie
79370 NIORT

Le représentant légal de cette association est son Président coordinateur

Dominique BOULIN

Courriel : ffmc79@ffmc.fr

Mobile :

Etant enregistrée sous le Siret 535 059 570 00015, l'association est habilitée à recevoir des subventions y compris d'organismes publics pour la mise en oeuvre de ses actions

L'association qui est organisée pour défendre les intérêts de ses membres et au delà, des pratiquants des 2 roues Motorisés, prône des valeurs de liberté et de partage de la route s'appuyant sur la tolérance et le respect mutuel notamment vis-à-vis des autres usagers de la route.

La FFMC participe à la réflexion commune et se prononce sur la pertinence des actions à mettre en oeuvre pour assurer la sécurité des usagers de la route et notamment des conducteurs de 2 Roues Motorisés. Elle siège dans les instances de concertation nationales et locales où elle fait part de cette propositions.

Elle a élaboré un manifeste qui regroupe l'ensemble de ses propositions organisées autour de cinq axes majeurs (le conducteur, le véhicule, l'environnement de circulation, l'environnement institutionnel et citoyen, les sports et les loisirs) ; ce manifeste est consultable sur

<http://www.ffmc.asso.fr/IMG/pdf/manifeste-BD.pdf>

La Formation ERJ (Objectifs et Méthodes)

Au-delà de la défense de ses membres et de leur pratique, le mouvement des Motards en Colère a développé des structures consacrant diverses actions parmi lesquelles

l'Education Routière de la Jeunesse



Ainsi cette structure a conçu un module de formation destiné à sensibiliser les collégiens notamment, à la sécurité routière.

Cette formation a reçu, par arrêté du 10 juin 2010

(NOR : MENE1000568A)

l'agrément de l'Education Nationale

A partir méthodes pédagogiques actives et participatives ainsi que d'échanges portant sur l'expérience et le vécu des participants, les intervenants accompagnent les jeunes vers une prise de conscience individuelle, plus efficace et durable que le simple apport de connaissances toutes faites et ou qu'un simple rappel des normes.

Les Grands Thèmes de la Formation

Au cours de la Formation, et selon sa durée, les intervenants peuvent aborder un ou plusieurs des thèmes suivants :

Partage de la route
limites physiologiques et perceptives
Incidences des psychotropes
Risques de la route
Pourquoi la règle
Equipement de sécurité du conducteur et du véhicule
Comportement routier responsable et adapté
Responsabilité civile et pénale
Les formations et différentes catégories du permis
...

Si ces thèmes ne sont pas limitatifs, il convient de souligner que les intervenants s'attachent plus à la qualité du message et à la prise de conscience individuelle qu'à la quantité des thèmes abordés.

Les intervenants

Trois motards adhérents de la FFMC 79 ont reçu une formation spécifique qui les habilite à animer les formations ERJ :

Francis COMPERE

25 route des Piquerelles
79370 MOUGON

Courriel : francis.compere@gmail.com

Mobile : 06 61 63 63 93

Michel GUERIN

26 rue François Malherbe
79000 NIORT

Courriel : michel.guerin6@numericable.fr

Mobile : 06 07 54 98 17

Nos interventions passées

UEAJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) 79000 Niort (Avril 2013)

Collège François Truffaut 79110 CHEF-BOUTONNE (Avril 2013)

Lycée Professionnel Jean-François Cail 79110 CHEF-BOUTONNE (Juin 2013)

Collège Fontanes 79000 NIORT (Décembre 2013)

Collège Philippe de Commines NIORT (Février 2014)

MFR Vitré (Mars 2014)(mars 2015)

Collège Henri Martineau Coulonges sur l'Autize (Mars 2014)

Collège Jean Monnet Lezay (Mars 1015)

Collège François Villon St Varent (Mars 1015)

Nos demandes 2016

UEAJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) 79000 Niort

Collège Anne Franck 79190 Sauzé Vaussais

Lycée du Haut Val de Sèvre 79400 St Maixent l'Ecole

Lycée professionnel Les Grippeaux 79200 Parthenay

Collège St Exupery 79000 Niort

L'Organisme demandeur de Formation

Collège Jean MONNET
Lezay

Correspondante Sécurité Routière
Mme Lavanche

Rencontre Préparatoire :

Lors de notre rencontre préparatoire nous avons abordé les points suivants :

Finalité de la Formation

A travers son module de formation la FFMC entend promouvoir une conduite responsable et adaptée aux circonstances de la circulation routière et ainsi contribuer à faire évoluer les comportements vers une meilleure lisibilité du risque et un attachement aux valeurs telles que le partage de la route.

Objectifs

A travers des méthodes participatives, et en confrontant les expériences des formés comme de celle le cas échéant des formateurs, sera recherchée une prise de conscience plus grandes et une meilleure connaissance des risques de la circulation routières et des moyens d'y faire face.

Public Cible

les 2 classes de 3eme soit 42 d'élèves répartis en groupes de 10 pour deux interventions simultanées de 1h30 environ par groupe

L'organisation du module FFMC

1er Module	
Date et heures d'intervention	Vendredi 11 mars 2016 de 9h30 à 12h30
Lieu de l'intervention	Collège Jean Monnet

1er Module

Intervenants	Francis COMPERE, Michel GUERIN,
--------------	---------------------------------

Modalités

Date et heures d'intervention	11/03/16
-------------------------------	----------

Lieu de l'intervention	Collège Jean Monnet
------------------------	---------------------

Intervenants	Francis COMPERE, Michel GUERIN,
--------------	---------------------------------

Moyens Matériels (mis à disposition par le demandeur)

2 salles avec table et chaises disposés en U
équipées d'un video projecteur

Paperboard

et/ou Tableau et craies

et 4 feutres de 4 couleurs différentes
(utilisés aussi pour des exercices pratiques sur la perception)

Moyens Matériels (mis à disposition par la FFMC)

Sera remis à chaque participant

Un exemplaire du mensuel Motomagazine
(Motomagazine est le périodique relevant de la FFMC)

aux élèves qui le souhaiteront
Un exemplaire du livret pédagogique (sous forme de BD)
des Editions de la FFMC
intitulé «Rouler n'est pas jouer»
42exemplaires commandés.

En outre les intervenants pourront utiliser du matériel spécifique
et notamment

Outre des supports papier

Supports CD ou Clés USB

Un casque coupé, des gants et autres équipements

Dispositions financières générales et tarification

Si les intervenants **motards** adhérents de la FFMC sont avant toute chose des **bénévoles** il n'en reste pas moins que l'organisation et la mise en oeuvre de ses modules de formation ont un coût (achat de matériel pédagogique, supports mis à disposition des participants, coûts matière et foncibles résultant notamment de l'impression de supports) et des budgets divers (de l'Education Nationale, des Collectivités Territoriales, de l'Etat - Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière) peuvent permettre de recevoir des financements permettant de compenser les débours supportés par la FFMC, et ce d'autant plus que par son inscription au SIRET la FFMC 79 est habilitée à recevoir tous financements émanant d'organismes publics.

Dans ces conditions la FFMC a élaboré le barème tarifaire suivant qui s'appuie à la fois sur un forfait d'intervention par établissement (frais déplacement pour rencontres préparatoires et intervention, supports préparatoires) et une tarification par élève participant à la formation

Tarification compensatoire des interventions	
Forfait d'intervention pour 1 jour	150 Euros
Facturation par B.D. (3 Euros

Soit $150 + 3 \times 42 = 150 + 126 = 276$ euros

Ces tarifications sont applicables pour un même groupe et quelque soit le nombre d'intervenants FFMC (au moins 2).

Tout règlement peut être effectué

Soit par **virement** au compte bancaire de la FFMC 79 **RIB 15519 39102 00020367601 40**


Soit par **chèque bancaire** libellé à l'ordre de FFMC 79 et adressé à

Francis COMPERE 25 route des Piquerelles 79370 MOUGON

Accord des parties

Les parties, à savoir, d'une part :le Lycée professionnel Les Grippeaux de Parthenay représenté par Mme Borault , et d'autre part, l'**antenne FFMC des Deux-Sèvres** représentée par son Coordinateur **BOULIN Dominique**, reconnaissent avoir pris connaissance des différentes modalités, et circonstances définies et inscrites au présent cahier des charges, elles en approuvent les dispositions et conviennent qu'elles constituent, pour chacune en ce qui la concerne, qu'elles leur tiendront lieu d'obligations.

Fait, en 2 exemplaires, à Lezay, le 09 FEVRIER 2016

Pour le lycée	Pour la FFMC 79
Mme Lavanche	BOULIN Dominique Coordinateur
	

* *

*